

DESOGERME MICROCHOC + gamme désinfectants

DÉSINFECTANT ANTI-PARASITAIRE 2 EN 1 NOUVELLE GÉNÉRATION



- **Très large spectre : Bactéricide, fongicide, sporicide et virucide.**
- **Testé : bactéricide 0,4% - virucide 0,5% - fongicide 0,8% - anti-parasitaire* (coccidiose) 4%.**
- **Très économique.**
- **Ne contient pas de formol, phénol, chlore et peroxyde.**
- **Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE N°834/2007**.**
- **Compatible avec le contact alimentaire. Thermonébulisable.**
- **Autorisation de mise sur le marché Ministère de l'écologie : BTR0207.**
- **Usages biocides autorisés : TP2 hygiène publique, TP3 élevage, TP4 industries agro-alimentaires.**

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide limpide, ambré avec une odeur caractéristique.
- Non classé inflammable.
- Densité à 20°C : 1,00 ± 0,02.
- pH de la solution concentrée : 4,9 ± 0,5. pH neutre aux doses d'emploi.
- Composition : Chlorure de didecyl diméthyl ammonium 90,3 g/L ; Glutaraldehyde 249 g/L.
- Bactéricide à très large spectre : bactéries Gram + et Gram -, Fongicide (moisissures et levures), Virucide.
- Efficacité testée selon les Normes EN 14675, EN 14349, NFT 72190, EN 1656, EN 1650, EN 1657, EN 1276, EN 13697, EN 13610.
- * Testé sur les parasites de la coccidiose (*cryptosporidium parvum*), après nettoyage à l'AXIS HYGIENET à la dose de 5%.
- Actif en présence d'eau dure et de matières organiques. Biocide utilisé pour l'usage PT 02 hygiène publique, PT 03 (produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire) et PT 04 (désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux).

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- AMM n° BTR0207.
- Le produit concentré est classé corrosif ; dilué à la dose maximale d'utilisation, il ne fait l'objet d'aucun classement selon le règlement biocide 528/2012.
- Les composants sont dans la liste de l'Arrêté Ministériel du 19/12/13, relatif aux produits de nettoyage de matériaux pouvant se trouver au **contact des denrées alimentaires**.
- Le port de gants, lunettes et masques de protection est recommandé.
- Respecter les doses d'emploi.
- Éviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement (utiliser la totalité aux doses préconisées). Faire retraiter l'emballage par un

prestataire agréé.

- Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.
- Usage réservé aux professionnels.

MODE D'UTILISATION :

1. Pour les matériels et locaux TP2, TP3, TP4 :

- Vide sanitaire, vide de culture, locaux, véhicule... :
- Nettoyage préliminaire avec **AXIS HYGIENET, N ou DNM**.
- Désinsectisation éventuelle avec **PARAMOUCHE**.
- Désinfection par aspersion ou trempage avec machine à pression, Atomist... sur murs, sols, mangeoires, véhicules, matériels divers. Pédiluves, rotoluves : renouveler 1 fois/semaine.

2. Pour les matériels et locaux en présence des animaux TP3 :

- En désinfection d'entretien, **DESOGERME MICROCHOC +** peut être pulvérisé sur sols, murs et parois, avec les matériels **PULBAN, PULPREA F6** ou **PULDOS**, en évitant soigneusement de diriger le jet dans la direction, au dessus ou à proximité des animaux et de leurs aliments.

Doses et usages :

- Bactéricide à 0,4%, (contact 30 mn), fongicide 0,8% (contact 30 mn), virucide (contact 30 mn) à 0,5%, anti-parasitaire (contact 240mn) à 4%.
- **Nettoyage et désinfection pour les bâtiments et installations de la production végétale biologique, y compris le stockage dans une exploitation agricole.